

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

ÉLABORATION D'UN PLAN VÉLO ET MODES ACTIFS. DÉCISION

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Berbis à Mme Martin
Mme Vaccaro à M Mangon

Secrétaire de séance : M Bernard Cases.

La séance est ouverte,

Délibération du : 30 septembre 2020
Rendue exécutoire le : 2 octobre 2020
Publiée le : 2 octobre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 30 septembre 2020

ÉLABORATION D'UN PLAN VÉLO ET MODES ACTIFS. DÉCISION

M Claude Joussaume, Adjoint au Maire délégué Valorisation et entretien des équipements et services techniques, présente le rapport suivant.

Bordeaux Métropole, en charge de l'ensemble des déplacements sur son territoire, a adopté en 2016 le deuxième Plan Vélo métropolitain, fixant notamment un objectif de 15 % de part modale du vélo. Beaucoup d'investissements et d'actions de sensibilisation ont été menés au cours de ce plan pluriannuel ambitieux et déployés sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Toutefois, sur Saint-Médard-en-Jalles, les mobilités actives représentent encore une part largement minoritaire des déplacements. En effet, la part modale correspondant au vélo par exemple est toujours inférieure à 5 % dans les derniers comptages. Une progression sûre mais lente qui met en exergue la taille importante de notre commune et le fait d'être située en deuxième couronne péri-urbaine de l'agglomération.

Avec l'évolution du territoire métropolitain et les enjeux de la transition écologique, il est capital d'agir plus fortement pour encourager le développement des mobilités actives au quotidien (trajets domicile/travail, écoles, pôles commerçants...) et proposer aux habitants un réseau sécurisé et confortable ainsi qu'une information claire pour encourager et faciliter son utilisation.

En matière de vélo, la commune est dotée d'un réseau de plus de 55 km d'aménagements cyclables (pistes et bandes cyclables, voie vertes...) et trois zones 30. Ce réseau souffre néanmoins de discontinuités majeures sur certains secteurs qui l'empêche d'être pleinement fonctionnel, notamment pour se rendre vers les pôles d'emploi tels que celui de l'Aéroparc.

Compte-tenu de ces éléments, la Ville, en lien avec Bordeaux Métropole, souhaite se doter d'une feuille de route ambitieuse pour développer la pratique du vélo sur son territoire. Ce « plan vélo et modes actifs » viendra compléter localement la politique métropolitaine.

Il est proposé la mise en place d'un groupe d'étude transversal regroupant des citoyens, des élus, et les acteurs territoriaux concernés (enseignants, entreprises, maisons de quartiers, parents d'élèves, agents municipaux, etc.) et d'un comité de pilotage qui auront pour mission d'élaborer un plan pluriannuel dans le cadre d'une large concertation qui s'organisera sous forme d'« Assises du vélo et des modes actifs » durant l'année 2021.

Ces actions se déclineront de façon à construire une stratégie de long terme pour tous les types de déplacements de la commune et tous les habitants. Elles pourront balayer un éventail très large de programme et d'actions :

- aménagements,
- stationnements,
- jalonnement (indiquant notamment des temps de parcours),
- régime de priorité,
- cartographie,
- sensibilisation auprès de tous les publics,
- événementiel rendant le vélo attractif (géocaching, rallyes...),
- vélobus et pédibus desservant les écoles,
- maison du vélo,

- expérimentations innovantes de partage de voirie et de signalétique,
- un pool vélos à disposition des agents de la Ville (d'ores et déjà à l'étude afin de favoriser et impulser les déplacements doux), dont deux prioritaires à l'Hôtel-de-Ville et aux services techniques,
- finir des pistes cyclables importantes et résorber les discontinuités cyclables,
- faciliter l'accès aux établissements scolaires,
- désenclaver les quartiers dont Magudas,
- permettre une meilleure circulation,
- animer l'usage du vélo autour des Ambassadeurs du vélo,
- former à la sécurité et à l'usage du vélo notamment auprès des scolaires,
- toutes autres actions qui seraient issues des études et consultations à mener.

Ce « Plan vélo et modes actifs » donnera lieu à l'élaboration d'un budget pluriannuel qui permettra de programmer les investissements nécessaires sur toute la durée du mandat. Il se traduira conjointement dans les programmations élaborées avec Bordeaux Métropole (FIC et contrat de co-développement notamment).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide le lancement d'une concertation pour la mise en place d'un plan vélo à l'échelle communale conformément à la démarche de participation citoyenne en cours sur la Commune.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à déposer toute demande de subvention en la matière auprès des services de l'État ou des collectivités partenaires agissant en faveur des modes actifs et de la sensibilisation des différents publics.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 30 septembre 2020
pour expédition conforme
Le maire,




Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_107
Date de la décision :	2020-09-30 00:00:00+02
Objet :	ÉLABORATION D'UN PLAN VÉLO ET MODES ACTIFS. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	033-213304496-20200930-DG20_107-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200930-DG20_107-DE-1-1_0.xml	text/xml	870
Nom original :		
DG20_107.pdf	application/pdf	819745
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200930-DG20_107-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	819745

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 octobre 2020 à 10h13min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 octobre 2020 à 10h13min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 octobre 2020 à 10h13min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 octobre 2020 à 10h14min58s	Reçu par le MI le 2020-10-02